



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 426 524 A2**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **90402955.0**

(51) Int. Cl.⁵: **A47H 1/08**

(22) Date de dépôt: **19.10.90**

(30) Priorité: **02.11.89 US 430604**

(72) Inventeur: **ALAURENT, Jacques**

(43) Date de publication de la demande:
08.05.91 Bulletin 91/19

**14, rue Villebois-Mareuil
F-95240 Corneilles-en-Parisis(FR)**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE DE ES GB IT NL

(74) Mandataire: **Martin, Jean-Paul et al**
**c/o CABINET LAVOIX 2, Place d'Estienne
d'Orves
F-75441 Paris Cedex 09(FR)**

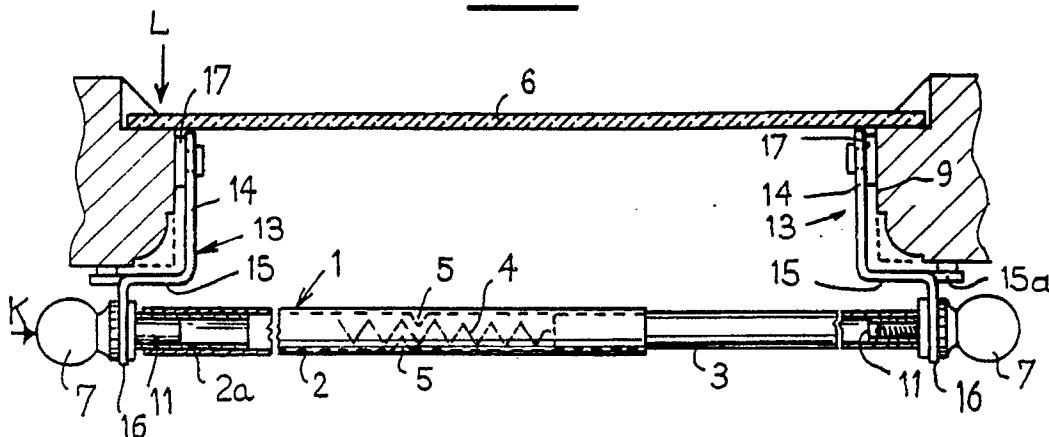
(71) Demandeur: **ALAURENT, Jacques**
**14, rue Villebois-Mareuil
F-95240 Corneilles-en-Parisis(FR)**

(54) **Elément de fixation pour une tringle à rideau.**

(57) Cet élément (13) est adapté pour être monté sur une extrémité de la tringle télescopique (1); il comprend une première partie plate (14) s'étendant vers la vitre (6) et munie à son extrémité d'une surface de fixation (17) sur le châssis (9) de la vitre, une seconde partie plate (15) s'étendant dans une direction perpendiculaire à la première partie (14) et munie à son extrémité inférieure, d'un point d'appui sur le cadre de vitrage de support situé au-dessous de la surface de fixation (17) et adapté pour prendre appui sur le châssis (9), et une troisième partie plate (16) s'étendant vers le haut en position d'utilisation

et dans une direction parallèle à ladite première partie plate; lorsque l'élément de fixation (13) est en position d'utilisation, l'extrémité supérieure de la partie plate (16), adaptée pour se fixer sur l'extrémité de la tringle, est située à un niveau supérieur à celui de ladite surface de fixation (17) de la première partie plate (14), et la troisième partie (16) est décalée latéralement au-delà du bord vertical de la vitre. La conception de l'élément de fixation (13) permet de poser convenablement par simple pression les tringles extensibles à ressort.

FIG. 1



EP 0 426 524 A2

La présente invention a pour objet un élément de fixation pour tringle à rideau télescopique ainsi qu'un dispositif de fixation incorporant cet élément.

Ces tringles sont généralement constituées par deux tubes télescopiques au sein desquels un ressort pousse les extrémités en sens opposé contre les montants de la fenêtre, de la porte ou du vitrage, la tringle étant donc fixée par pression.

Les tringles de ce type connues à ce jour ne sont pas satisfaisantes, car elles présentent différents inconvénients. Ainsi l'ancrage par pression est défectueux, en particulier sur les supports durs tels que des fenêtres en métal ou en matière plastique. L'ancrage prévu détériore les montants de la fenêtre dans leur parties visibles, et l'emploi de leurs éléments de fixation sur les fenêtres à croisées (carreaux multiples) présente des difficultés. La mise en place de la tringle dans l'ourlet du rideau est compliquée, et nécessite un démontage des fixations. La distance de la tringle à la vitre n'est pas suffisante pour éviter que le rideau ne soit sali par la condensation sur la vitre. La tringle se trouve mal positionnée et ne permet pas au rideau de couvrir entièrement la vitre, laissant des jours sur le pourtour.

L'invention a donc pour but de proposer un élément de fixation et un dispositif incorporant celui-ci, agencé pour éviter ces différents défauts.

L'élément de fixation visé par l'invention, destiné à une tringle télescopique munie d'un ressort interne et supportant un rideau devant un encadrement de fenêtre ou une porte, est adapté pour être monté sur les parties terminales de la tringle.

Conformément à l'invention, cet élément comprend une première partie plate s'étendant vers la vitre et munie à son extrémité d'une surface de fixation sur le châssis de la vitre, une seconde partie plate s'étendant à partir de la première partie dans une direction sensiblement perpendiculaire à ladite première partie et qui est munie au moins à son extrémité inférieure, d'un point d'appui situé au-dessous de ladite surface de fixation lorsqu'il est en service, et adapté pour s'appuyer sur le châssis de vitre, et une troisième partie plate qui s'étend à partir de ladite seconde partie plate vers le haut en position d'utilisation et dans une direction parallèle à ladite première partie plate, cette troisième partie étant dimensionnée de façon que, lorsque l'élément de fixation est en utilisation, son extrémité supérieure, adaptée pour être fixée sur la partie terminale de la tringle, est située à un niveau supérieur à celui de ladite surface de fixation de la première partie plate, et ladite troisième partie est décalée latéralement au-delà du bord vertical de la vitre.

La surface de fixation peut être une pastille de friction anti-dérapante ou encore une pointe.

Suivant un mode de réalisation de l'invention,

la seconde partie plate fait appui en partie basse et en partie haute sur le cadre du vitrage côté face intérieure de la fenêtre limitant la rotation de l'élément autour de son point de fixation. Ceci permet de maintenir la tringle et par conséquent le rideau suffisamment écartés de la vitre, et en même temps de positionner la tringle au-dessus du bord supérieur de la vitre lorsqu'elle est placée au plus haut du cadre de la vitre.

La tringle peut être placée de la même façon à la partie inférieure de la vitre, mais avec les éléments inversés pour réaliser des voilages tendus entre deux tringles, la tension du tissu remplaçant l'action de la pesanteur.

La position des tringles en parties haute et basse, ainsi que le décalage latéral obtenu par la troisième partie plate, permettent au rideau de couvrir entièrement la vitre sans avoir de jour sur le pourtour de la vitre.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, faite en référence aux dessins annexés qui en illustrent deux formes de réalisation à titre d'exemples non limitatifs.

La figure 1 est une vue de dessus en plan avec arrachement partiel d'une tringle télescopique montée sur un châssis de vitre et munie à ses extrémités d'éléments de fixation suivant une forme de réalisation de l'invention.

La figure 2 est une vue en élévation latérale de l'élément de fixation suivant la flèche K de la Fig.1

La figure 3 est une vue en élévation de l'élément de fixation et de la tringle du côté de la vitre de la fenêtre, suivant la direction de la flèche L de la Fig.1.

La figure 4 est une vue en perspective de l'un des éléments de fixation représenté aux Fig.1 à 3.

La figure 5 est une vue en plan d'une seconde forme de réalisation de l'élément de fixation illustré à la Fig.4.

La tringle 1 représentée à Fig.1 comprend deux pièces tubulaires 2 et 3 de diamètres différents, la pièce tubulaire 3 ayant un diamètre inférieur à celui de la pièce tubulaire 2 et étant montée de manière coulissante dans cette dernière. Un ressort intérieur 4 est placé dans les tubes 2 et 3 et est attaché par l'une des ses parties terminales à l'extrémité du tube 3. L'extrémité opposée du ressort 4 est retenue par des bossages internes 5 du tube 2, au travers desquels le ressort 4 peut être vissé. Ainsi la rotation de l'une des pièces tubulaires 2 et 3 par rapport à l'autre permet d'adapter la longueur de la tringle télescopique 1 à la largeur de la vitre 6 de la fenêtre.

Les éléments de fixation 13 peuvent être fixés sur les extrémités de la tringle de différentes fa-

çons; par exemple la solution présentée sur la tringle 1 montre les éléments de fixation 13 fixés par serrage de cabochons décoratifs 7 sur des embouts 11 des tubes 2a et 3, mais le serrage peut avoir lieu également par de simples vis pour une solution moins onéreuse.

D'un côté l'élément 13 est fixé sur l'embout d'un morceau de tube 2a glissé dans le tube 2; ceci permet de séparer facilement le tube 2 de l'élément 13. Il est alors possible de coulisser la tringle dans l'ourlet du rideau.

Chaque élément 13 est rigide et comporte une première partie plate 14 qui s'étend vers la vitre 6 de la fenêtre lorsque l'élément 13 est mis en place sur le châssis 9, une seconde partie plate 15 s'étendant à partir de la première partie 14 dans une direction ou un plan sensiblement perpendiculaire à la première partie 14, et une troisième partie plate 16 s'étendant à partir de la seconde partie plate 15 vers le haut lorsque l'élément 13 est en position d'utilisation, et dans une direction parallèle à la première partie plate 14.

L'extrémité de la première partie 14 présente une surface de fixation sur le châssis 9, par exemple une pastille ou un bouchon de friction antidérapant 17 adapté pour s'insérer dans un trou 18 de retenue ménagé dans l'extrémité de la première partie 14. D'autre part, la seconde partie 15 forme un point d'appui situé au-dessous du niveau du moyen de fixation 17, lorsque l'élément de fixation 13 est placé sur le montant 9 du cadre du vitrage, et adapté pour porter sur ce dernier. Ce point d'appui peut être constitué par le bord de la partie plate 15, mais aussi être éventuellement réalisé par une pastille antidérapante 19 insérée dans un trou correspondant 21 prévu dans le bas de la partie 15. Cette partie basse de 15 peut être prolongée comme en 15a de manière que l'appui puisse se faire sur une surface plane et éviter, s'il y a lieu, les bords arrondis du cadre de vitrage.

La seconde partie plate 15 peut également être pourvue d'un point d'appui supérieur portant sur le châssis 9, constitué par le bord supérieur de la partie 15 ou par une pastille 23 insérée dans un trou 24 prévu dans le haut de la partie 15.

La troisième partie 16 s'étend vers le haut et est dimensionnée de façon que, lorsque l'élément 13 est en position d'utilisation, sa partie terminale supérieure 16a, adaptée pour s'engager sur la partie terminale de la tringle par un orifice 22, soit située à un niveau supérieur au niveau de l'organe de fixation 17 de la première partie 14, comme clairement visible sur les Fig.2 et 3. En outre, la troisième partie 16 est, du fait de la largeur de la partie 15, décalée latéralement au-delà du bord vertical de la vitre; le rideau peut alors déborder la vitre latéralement.

Naturellement la longueur de la première partie

plate 14 est fonction de l'épaisseur du montant 9 du cadre de la vitre. Le point de fixation par friction et compression 17 est prévu d'une surface suffisamment réduite pour que la pression soit concentrée, mais surtout pour pouvoir le placer bien dans les angles du cadre de vitrage pour que la tringle soit en bonne position lorsqu'elle est placée au plus haut ou au plus bas du cadre de vitrage.

Les avantages des éléments de fixation 13 qui viennent d'être décrits sont les suivants.

- La longueur de la première partie 14 permet de maintenir la tringle 1 et son rideau suffisamment loin de la vitre 6 de la fenêtre pour éviter les salissures provoquées par la condensation d'humidité.

- La point d'appui inférieur de l'extrémité de la seconde partie 15, portant sur le châssis 9, constitué par l'élément 19, au-dessous du niveau de l'organe de fixation 17, empêche la tringle 1 et le rideau d'effectuer un basculement vers le bas sous l'effet de la gravité.

On remarquera que les ponts d'appui ménagés aux extrémités opposés de la seconde partie 15, sont situés au-delà du bord du cadre 9, afin d'éviter les bords arrondis qui sont souvent agencés sur les châssis de fenêtres en bois.

Il peut être prévu que la partie supérieure de la seconde partie plate 15 prenne appui sur la fenêtre pour limiter un mouvement vers le haut: dans ce cas le point d'appui peut être garni également d'un point d'appui 23.

- Le fait que l'élément 13 comporte une troisième section 16 située dans un plan vertical décalé vers le châssis 9 par rapport à la première partie 14 et s'étendant vers le haut jusqu'à un niveau approprié présente deux avantages: il permet de placer la tringle 1 à un niveau situé suffisamment plus haut que le niveau du point de fixation 17, 18 afin de cacher la tringle 1 aux vues de l'extérieur, derrière le châssis de la fenêtre; de même les côtés verticaux du châssis 9 peuvent être complètement recouverts par le rideau, et la partie 16 ne peut pas être vue depuis l'extérieur. Ainsi grâce aux caractéristiques particulières de l'élément 13, la vitre 6 peut être complètement masquée par le rideau, aussi bien sur ses côtés verticaux que le long des ses côtés horizontaux supérieur et inférieur. Le point d'appui 19 sur le cadre 9 lorsqu'il est garni d'un bouchon genre caoutchouc diminue la traction sur la surface de fixation de l'élément 19, ce qui améliore la stabilité de l'élément de fixation 13 et de la tringle.

- L'élément de friction anti-dérapant 17 évite d'endommager le châssis 9, et est efficace aussi bien sur un châssis en bois que sur des châssis en métal ou en plastique.

Cependant, selon une variante de réalisation 13a (Fig.5) de l'élément 13, l'organe de fixation par

frottement 17 est remplacé par une pointe terminale 25. Cette pointe 25 est adaptée pour pouvoir être introduite dans l'intervalle qui existe toujours entre le panneau vitré 6 et le châssis 9. Ainsi ce mode de réalisation est approprié pour certaines fenêtres qui ne peuvent recevoir un organe de fixation par frottement, et permet un ancrage efficace sans provoquer au châssis un dommage appréciable, et dans une zone peu visible.

Il convient de noter que la largeur de la seconde partie 15 peut être augmentée pour fournir une surface d'appui inférieure, pour remplacer un prolongement inférieur tel que 15a. Les surfaces de fixation et d'appui de l'élément de fixation, constituées par des pastilles, peuvent être remplacées par une feuille en caoutchouc recouvrant la surface de l'élément de fixation orientée vers la vitre et son châssis.

Revendications

1. Elément de fixation pour une tringle télescopique (1) comportant un ressort intérieur (4) et destinée à supporter un rideau sur un châssis (9) de vitre ou sur une porte, cet élément de fixation (13) étant adapté pour être monté sur une des extrémités de la tringle télescopique (1), caractérisé en ce que cet élément comprend une première section plate (4) s'étendant vers la vitre (6) et munie à son extrémité d'une surface de fixation (17) sur le châssis de la vitre, une seconde partie plate (15) s'étendant depuis la première partie (14) dans une direction sensiblement perpendiculaire à ladite première partie et munie au moins à sa partie inférieure, d'un point d'appui situé au-dessous de la surface de fixation (17) lorsque l'élément est en position d'utilisation, et adapté pour prendre appui sur le châssis de la vitre, et une troisième partie plate (16) s'étendant depuis ladite seconde partie plate vers le haut en position d'utilisation et dans une direction parallèle à ladite première partie plate, cette troisième partie étant dimensionnée de telle sorte que, lorsque l'élément de fixation (13) est en position d'utilisation, son extrémité supérieure (16a), adaptée pour s'emboîter sur l'extrémité de la tringle, est située à un niveau supérieur à celui de ladite surface de fixation (17) de la première partie plate (14), et la troisième partie (16) est placée latéralement au-delà du bord vertical de la vitre.

2. Elément de fixation selon la revendication 1, caractérisé en ce que la seconde partie plate (15) est pourvue de surfaces supérieure et inférieure d'appui sur le châssis (9), la surface inférieure empêchant tout basculement vers le bas à la fois de l'élément (13) et de la tringle (1), tandis que ladite surface d'appui supérieure empêche tout basculement vers le haut de l'élément (13) et de la

tringle (1).

3. Elément de fixation selon la revendication 1, caractérisé en ce que la surface de fixation est une pastille de frottement anti-dérapante (17).

4. Elément de fixation selon la revendication 1, caractérisé en ce que la surface de fixation est remplacée par une pointe d'accrochage terminale (25).

5. Elément de fixation selon la revendication 2, caractérisé en ce que la seconde partie plate intermédiaire (15) présente une partie terminale inférieure (15a) qui s'étend vers le châssis (9) dans un plan perpendiculaire à la première partie plate (14), et porte ledit point d'appui inférieur (19) sur le châssis au delà du bord arrondi du cadre de vitrage.

6. Elément de fixation selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie plate (14) s'étend sur une longueur suffisante pour l'épaisseur du châssis (9) du cadre de vitrage.

7. Dispositif à tringle télescopique, muni d'un ressort intérieur (4) et d'un élément de fixation (13) à chacune de ses extrémités, destiné à supporter un rideau sur une vitre (6) de fenêtre ou de porte, caractérisé en ce que l'élément de fixation (13) comporte une première partie (14) s'étendant vers la vitre (6) et munit à son extrémité d'une surface de fixation (17) sur le châssis de la vitre, une seconde partie plate (15) s'étendant depuis la première partie (14) dans une direction sensiblement perpendiculaire à ladite première partie et pourvue au moins à son extrémité inférieure, d'une surface de support située au-dessous de ladite surface de fixation (17) lorsque l'élément est en position d'utilisation et adaptée pour porter sur le châssis de la vitre, et une troisième partie plate (16) s'étendant depuis la seconde partie plate vers le haut lorsque l'élément est en position d'utilisation, et dans une direction parallèle à ladite première partie plate, cette troisième partie (16) étant dimensionnée de façon que, lorsque l'élément de fixation (13) est en position d'utilisation, sa partie terminale supérieure (16a), adaptée pour s'emboîter sur l'extrémité de la tringle, soit située à un niveau supérieur au niveau de ladite surface de fixation (17) de la première partie plate (14), et la troisième partie (16) est située latéralement au-delà du bord vertical de la vitre.

FIG. 1

